



CONSEIL COMMUNAL
1268 BEGNINS

PROCES-VERBAL N°4 – 2021-2026

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE DE BEGNINS DU 15 MARS 2022

Monsieur Cesare Palmieri, Président, ouvre la séance à 20h00, salue les membres du Conseil, de la Municipalité et les remercie de leur présence.

Après ajout du point 8, Postulat « engager Begnins dans la transition énergétique et climatique » de Monsieur Gaëtan Fragnière, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance

1. Appel.
2. Assermentation.
3. Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2021.
4. Communications du Bureau.
5. Communications des délégués des Associations.
6. **Préavis N°1/2022** – approbation de la zone réservée – zone d'habitation I et II – traitement des oppositions à la zone réservée des zones d'habitation I et II.
7. **Préavis N°2/2022** – rénovation d'un appartement de 3 pièces situé au 1er étage de l'immeuble du chemin de Fleuri 4 – demande d'un crédit de CHF 80'300.00.
8. Postulat « engager Begnins dans la transition énergétique et climatique » de Monsieur Gaëtan Fragnière.
9. Communications Municipales.
10. Propositions individuelles.

Point 1 **Appel** : 33 présents, 4 excusés et 3 absents.

Point 2 **Assermentation**

Il n'y a pas d'assermentation ce jour.

Point 3 Pièce 019 **Approbation du procès-verbal du 14 décembre 2021**

Madame Karin Pasche souhaite modifier la page N°3, point N°6, premier paragraphe de la manière suivante : **M. Olivier Viret** (en lieu et place de Vire).

Madame Anne Stiefel souhaite modifier les conclusions de la page N°5, point N°8 de la manière suivante : 45'000'000.00 et 22'500'000.00.

Point N°9, pièce N°16 lecture par M Eric Haldemann (en lieu et place de M. Robin Chytil).

Ces modifications enregistrées, le procès-verbal du 14 décembre 2021 est accepté à l'unanimité.

Point 4 Communications du Bureau

Le Président annonce que la sortie du Conseil Communal est fixée au 25 juin 2022.

Durant cette législature, le Président propose de tenir une séance du Conseil Communal au château de Lausanne et cette proposition est acceptée par l'assemblée.

Le Président propose aux conseillers qui le souhaitent de reverser les vacances de ce jour dans le but de faire un don pour l'Ukraine.

Les prochaines séances auront lieu aux dates suivantes :

- **28 juin 2022**
- **11 octobre 2022**
- **13 décembre 2022**

Les prochaines votations auront lieu aux dates suivantes :

- **Election du Conseil d'Etat et Grand Conseil :**
1^{er} tour : 20 mars 2022 – 2^{ème} tour : 10 avril 2022 (si nécessaire)
- **15 mai 2022**
- **25 septembre 2022**

Point 5 Communications des délégués des Associations.

Monsieur Philippe Thévenot fait part de son analyse du Conseil Régional (voir rapport joint à ce procès-verbal).

Monsieur Alain Pasche, pour l'ORPC s'est rendu à une séance le 19 janvier 2022. Un nouveau Président a été élu et le nouveau commandant de l'ORPC a été présenté. Lors de cette séance, un crédit d'étude a été accepté pour une rénovation immobilière à Prangins. Une interpellation de Mme Anne Stiefel a été discutée. Monsieur Alain Pasche donne lecture d'un courriel concernant la mise à disposition des abris PC au vu de la situation en Ukraine. Ce courriel aborde aussi le sujet de la prise de comprimés d'iode. Un contrôle des abris atomiques est annoncé et les Communes concernées en seront informées.

Point 6 Préavis 1/2022 – approbation de la zone réservée – zone d'habitation I et II – traitement des oppositions à la zone réservée des zones d'habitation I et II.

Pièce 020 Lecture du préavis municipal N°1/2022 par Monsieur Antoine Nicolas
Après un bref exposé, la Municipalité propose au Conseil Communal d'adopter le préavis municipal N°1/2022 tel que présenté.

Pièce 027

Lecture du rapport de la Commission de l'aménagement du territoire par Monsieur Olivier A. Maillard

La Commission de l'aménagement du territoire à l'unanimité, recommande au Conseil Communal de bien vouloir lever les trois oppositions reçues dans le cadre de la mise à l'enquête publique, d'adopter le plan et le règlement de la zone réservée des zones d'habitation I et II, et les transmettre à la DGTL pour approbation.

Questions/remarques

A la demande de Monsieur Philippe Thévenot, Monsieur Antoine Nicolas donne des explications sur ce préavis. Pour mémoire, les zones intermédiaires sont actuellement des zones agricoles.

Monsieur Philippe Thévenot demande si les habitants de la zone réservée peuvent demander des subventions à cause de l'impossibilité de construire qui leur est imposée. Monsieur Antoine Nicolas répond que dès l'introduction du PAcom la zone réservée tombera.

Monsieur Michel Heiniger demande la différence entre une zone réservée telle que proposée dans le préavis et les zones ISOS. Monsieur Antoine Nicolas répond que tout le village est soumis à des fiches ISOS.

En acceptant le préavis N°1/2022, les trois propositions de réponse données par la Municipalité aux opposants sont approuvées par le Conseil Communal.

Les opposants sont les suivants :

- a) M. Jean-Pierre Budry, propriétaire de la parcelle 628, chemin des Baules 36 ;
- b) M. Adrian Schulthess, propriétaire de la parcelle 282, route de la Loye 22 ;
- c) M. Laurent Bottarel, propriétaire de la parcelle 300, chemin des Baules 13 ;

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°1/2022 ; relatif à l'approbation du plan et du règlement de la zone réservée des zones d'habitation I et II et au traitement des trois oppositions reçues suite à la mise à l'enquête publique du 20 novembre au 21 décembre 2020, ledit préavis étant complété par le rapport au sens de l'art. 47 OAT de Team+ du 28 octobre 2020 annexé ;
- Ouï le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à la majorité moins 3 abstentions.

- D'adopter le plan et le règlement de la zone réservée des zones d'habitation I et II.

- De lever les trois oppositions reçues dans le cadre de la mise à l'enquête publique de la zone réservée des zones d'habitation I et II, à savoir celles déposées par :
 - d) M. Jean-Pierre Budry, propriétaire de la parcelle 628, chemin des Baules 36 ;
 - e) M. Adrian Schulthess, propriétaire de la parcelle 282, route de la Loye 22 ;
 - f) M. Laurent Bottarel, propriétaire de la parcelle 300, chemin des Baules 13 ;
- D'inviter la Municipalité à transmettre le plan d'affectation et son règlement, avec l'ensemble du dossier à la DGTL pour approbation par le Département des institutions et du territoire.

Point 7

Préavis 2/2022 – rénovation d'un appartement de 3 pièces situé au 1er étage de l'immeuble du chemin de Fleuri 4 – demande d'un crédit de CHF 80'300.00.

- Pièce 028 Lecture du préavis municipal N°2/2022 par Monsieur Eric Haldemann
Après un bref exposé, la Municipalité demande au Conseil Communal de bien vouloir lui accorder la somme de CHF 80'300.00 pour la rénovation d'un appartement de 3 pièces situé au 1^{er} étage de l'immeuble chemin de Fleuri 4.
- Pièce 029 Lecture du rapport de la Commission des finances par Madame Marion Blöchlinger
La commission des finances recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°2/2022.
- Pièce 030 Lecture du rapport de la Commission des travaux publics par Madame Isabelle Métroz
La commission des travaux publics recommande à l'unanimité d'accepter le préavis N°2/2022.

Questions/remarques

Monsieur Alexis Durand demande si la partie électrique de ce bâtiment doit être révisée ? Monsieur Eric Haldemann répond qu'il y a effectivement dans le devis un poste concernant l'électricité. Le contrôle OIBT de l'immeuble a été effectué.

Conclusion

- Vu le préavis municipal N°2/2022 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Ouï le rapport de la Commission des travaux publics ;
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

Le Conseil Communal décide à l'unanimité :

- D'adopter le préavis municipal N°2/2022 relatif à la rénovation d'un appartement de 3 pièces situé au 1^{er} étage de l'immeuble communal du chemin de Fleuri 4 ;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 80'300.00 à cet effet.
- De l'autoriser à effectuer ces travaux.

Point 8 Postulat « engager Begnins dans la transition énergétique et climatique » de Monsieur Gaëtan Fragnière

Pièce 031 Le postulat est lu par le Président et joint à ce procès-verbal.

Le Président annonce que le bureau a vérifié la validité et la recevabilité du postulat et demande si une majorité du Conseil soutient ce postulat ce qui est le cas.

Le Président passe au vote suivant : acceptez-vous de renvoyer ce postulat à la Municipalité ? Oui à la majorité moins 4 abstentions.

Le postulat est donc soumis à la Municipalité.

Le Président clôture la discussion.

Point 9 Communications Municipales

Monsieur Antoine Nicolas annonce que la Municipalité de Begnins a reçu une proposition de la part du propriétaire de la parcelle, proche de l'EMS de Bellevue. Une analyse est en cours mais cette parcelle, en zone intermédiaire, pourrait devenir propriété de la Commune.

Monsieur Robin Chytil annonce l'installation d'une caisse automatique à l'administration communale.

Monsieur Robin Chytil annonce que le bancomat est utilisé très régulièrement. La banque envisage l'installation définitive d'un bancomat à Begnins.

Monsieur Robin Chytil annonce que 17 demandes de naturalisations ont été validées.

Madame Anne Stiefel annonce que la nouvelle secrétaire municipale débutera son travail le 1^{er} avril 2022.

Concernant le projet de la nouvelle école, Madame Anne Stiefel annonce que la Municipalité a reçu trois oppositions dont une de l'AVACA qui a déjà été réglée par les architectes.

Point 10 Propositions individuelles

Monsieur Rinaldo Imhof demande des détails sur la mise à l'enquête de la parcelle 321 de l'ancienne scierie.

Monsieur Antoine Nicolas explique qu'il s'agit d'un projet de garage et exposition de voitures de collection ainsi qu'une boulangerie chocolaterie.

Madame Karin Pasche demande des nouvelles du chauffage à distance.

Monsieur Antoine Nicolas répond que la Municipalité reviendra sur ce sujet mais une seconde chaudière devra être installée.

Monsieur Nicolas Fossati demande des détails sur la mise à l'enquête de la parcelle « Gervaix ».

Monsieur Antoine Nicolas répond que c'est un projet qui dure depuis des années. La Municipalité fera en sorte que les choses soient effectuées dans les intérêts de la Commune.

Monsieur Sacha Friedli demande ce que la Commune de Begnins peut proposer pour l'accueil des victimes de la guerre en Ukraine.

Madame Anne Stiefel répond que la Commune de Begnins n'a pas de locaux à mettre à disposition cependant les conseillers peuvent s'informer sur le site de l'EVAM concernant les possibilités d'accueil dans le cadre privé.

Monsieur Gaëtan Fragnière demande quelles sont les possibilités d'ouverture du CAPE durant les vacances d'été.

Madame Anne Stiefel répond qu'il n'est pas prévu d'ouvrir le CAPE durant les vacances d'été. Pour que la structure fonctionne il faut compter sur la présence d'au moins douze enfants.

La séance est levée à 21h50.

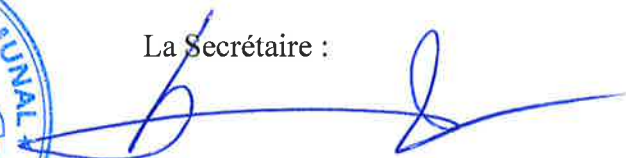
Le Président :



Cesare Palmieri



La Secrétaire :



Vanessa Wicht

Engager Begnins dans la transition énergétique et climatique !

Monsieur le Président,
Madame La Syndic,
Madame la conseillère Municipale,
Messieurs les conseillers Municipaux,
Mesdames les conseillères communales,
Messieurs les conseillers communaux,

Vous ne l'avez peut-être pas entendu, car bien moins bruyant qu'un char d'assaut russe en déplacement vers l'Ukraine, ou qu'une soirée entre copains et copines pour fêter la fin des mesures sanitaires, mais le Groupe Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) a rendu son dernier rapport¹, le 28 février dernier.

Le constat est sans appel : les changements climatiques portent déjà atteinte à l'humanité et à la Nature. Maladie, diminution de la sécurité alimentaire, raréfaction de l'approvisionnement en eau, montées des eaux,... tout cela ne va faire qu'augmenter d'ici à 2040.

Nous nous devons d'agir vite, sans attendre. Tous les acteurs de la société doivent prendre leurs responsabilités et agir en conséquence. Les communes ont leur rôle à jouer ; certaines se sont déjà engagées.

D'ailleurs, le canton de Vaud a créé un programme d'accompagnement pour les communes dans le cadre du Plan Climat vaudois². Le programme encourage les communes à s'engager à leur échelle pour la transition énergétique et écologique et ceci à travers des actions concrètes telles que favoriser l'engagement citoyen, achats responsables, rénovation ou construction durable. D'autres mesures sont également présentées : réduction de l'éclairage public, développement de l'énergie solaire, amélioration des infrastructures de mobilité douce, lutte contre les plantes envahissantes... Il existe même une subvention pour l'accompagnement par un bureau technique.

Je demande donc à la Municipalité d'identifier les solutions les plus adaptées afin de se doter et de déployer une stratégie Énergétique et Climatique, qui soit ambitieuse et innovante afin de

- réduire les émissions de gaz à effet de serre
- assurer la protection de l'environnement sur son territoire
- inciter les habitants à la transition énergétique

Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, je vous prie de bien vouloir prendre en considération ce postulat et vous propose de le renvoyer à la Municipalité.

Au vu de l'urgence et de la nécessité d'agir, et alors que d'autres communes sont déjà sur les pistes d'un tel plan, une réponse d'ici à l'été 2022 est souhaitée.

Gaëtan Fragnière

Source:

¹https://scnat.ch/fr/uuid/i/20c54a5f-c3ce-595c-845e-243d80c5050f-GIEC_Pour_un_avenir_digne_d%E2%80%99%C3%AAtre_v%C3%A9cu_nous_devons_investir_sans_tarder_dans_un_d%C3%A9veloppement_r%C3%A9silient_au_climat

²https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/climat/fichiers_pdf/202006_Plan_climat.pdf

Pour aller plus loin

Inventaire cantonal des émissions de gaz à effet de serre

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/climat/fichiers_pdf/InventaireGES_20180425.pdf

Neuchâtel

<https://www.ne.ch/autorites/DDTE/agenda21/Pages/Plan-climat.aspx>

Genève

<https://www.geneve.ch/fr/actualites/dossiers-information/changement-climatique-geneve/strategie-climat>

Le soleil, une énergie sous-exploitée

<https://www.letemps.ch/node/1301131>

L'installation solaire au sol la plus puissante du pays bientôt en fonction

<https://amp.lematin.ch/story/linstallation-solaire-au-sol-la-plus-puissante-du-pays-bientot-en-fonction-900837327535>

Séances du conseil Intercommunal du 15 décembre 2021 à Nyon

Et du 10 mars 2022 à Genolier

Rapport du représentant de Begnins

En préambule, la sous-région Jura-Lac remercie la commune de Begnins pour son accueil du 3 mars et son apéritif.

Lors de cette séance nous avons abordé la question du FRET et de son utilisation.

Le sujet sera traité dans le cadre du travail de la commission de gestion pour l'exercice 2021, notamment par rapport à son utilisation durant le COVID.

Le Codir devrait également lancer une réflexion sur un nouveau règlement dès cet automne.

1. Lors de la séance du 15 décembre 2021, les préavis suivants ont été présentés.

a. 06-21 Budget 2022

Le budget présenté est déficitaire et a soulevé de nombreuses questions, sur l'origine du déficit et les mesures prises pour le contrôler au plus vite.

La raison principale donnée est le retrait de Prangins et Cheserex de Région de Nyon qui réduit les recettes d'environ 200KF.

Pour un certain nombre de conseillers, il y a également un effet de croissance de la structure de notre association qui doit être stoppé, voir réduite.

b. 07-21 Indemnités du CoDir

Le préavis a été accepté, ce dernier n'apportant pas de grands changements à la situation existante.

c. 08-21 Disren jonction autoroute Rolle

Demande d'un crédit de CHF 738'945.00

Le préavis a été accepté, il s'agit de l'entrée et sortie d'autoroute de Rolle. Les travaux débutes le 7 mars 2022

d. 09-21 Soutien au Théâtre du casino de Rolle

Demande de crédit de CHF 280'000.00

Le préavis a été accepté

Dans les discussions qui ont suivis le budget, des précisions ont été demandées sur le fonctionnement de la commission FRET. Cette dernière est purement consultative et n'est pas contraignante pour le CODIR qui est seul décideur sur l'utilisation des fonds FRET.

Postulat Girardet, Il consiste à une demande de soutien pour les pistes de St-Cergue et est en ligne avec un postulat précédent demandant de faire un vrai effort de support pour le sport. La Région de Nyon supporte de manière très forte la culture et n'a quasiment pas de budget pour le sport.

Motion Gorgerat sur les jetons de présence des conseillers, une réponse sera donnée par le CODIR lors du conseil du 15 juin prochain.

2. Lors de la séance du 10 mars 2022 les préavis suivants ont été présentés.

a. 10-22 Demande de crédit de CHF 262'500.00 pour le maintien du poste de responsable du tourisme.

Le préavis a été accepté.

b. 11-22 Demande d'autorisation de placement de fonds par le CODIR

Le préavis a été accepté.

3. Le CODIR met à disposition sur le site de Région de Nyon une synthèse de la séance du conseil intercommunal ainsi qu'une copie de la présentation faite aux conseillers. Vous les trouverez sous le lien suivant :

<https://regiondenyon.ch/documents/seance-du-15-decembre-2021/>

<https://regiondenyon.ch/documents/seance-du-10-mars-2022/>

Pour les citoyens souhaitant aller à Vision du Réel, une réduction de 50% sur les billets est accordée à toutes personnes se déplaçant à vélo ou transports publics.

Begnins, le 15 mars 2022

Philippe Thévenot

